



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121601

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121601

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
Aux voix Pour : 20 Contre : 3 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, FLEUROUX / TORCK Stéphanie, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : D'HULST Thierry, EDDOLLS Graham, ESCANO Xavier, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

Comme chaque année en fin d'exercice budgétaire, il convient de réajuster à la marge les crédits votés en BP en recettes et dépenses prévisionnelles.

Cette DM a vocation à majorer les crédits en masse salariale (+30 000 € sur un budget voté de 1 160 000 €, soit + 2,59 %).

L'équilibre de ce supplément de dépense peut s'établir grâce à des recettes supplémentaires par rapport au prévisionnel du budget primitif (recettes de locations de salles qui avaient été minorées prudemment pour cause de Covid, recettes sur terrains devenus constructibles).

La DM s'établit donc ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement

Dépenses chapitre 6411 : + 30 000 €
Recettes chapitre 7035 : + 8 000 €
Recettes chapitre 7388 : + 22 000 €

Le Conseil Municipal
Où son rapporteur

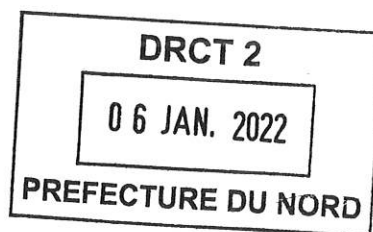
Après en avoir délibéré,
Adopte la décision modificative budgétaire N° 2 de l'exercice 2021 selon les termes définis ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121602

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121602

Objet de la délibération
REALISATION D'UN EMPRUNT ET D'UN REAMENAGEMENT DU PRET 8431105 AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : REALISATION D'UN EMPRUNT ET D'UN REAMENAGEMENT DU PRET 8431105 AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE

Pour financer son programme d'investissement de l'ensemble de la présente mandature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Hauts de France :

- un emprunt ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant **1 700 000 €**
- Durée **25 ans**
- Périodicité **annuelle**
- Mode de remboursement **échéances constantes**
- Taux fixe **1.30 %**
- Commission d'engagement **Néant**

- un réaménagement du prêt 8431105 en date d'effet du 20/12/2021

- Montant **3 254 973.70 €**

Soit un capital restant dû de 2 373 000.70 € + une indemnité de remboursement anticipé de 881 973.00 €.

- INCE au 20/12/2021 **18 074.36 €**

- Durée **passage de 18 ans initialement à 25 ans**

Page 059
Le Maire de Willems,

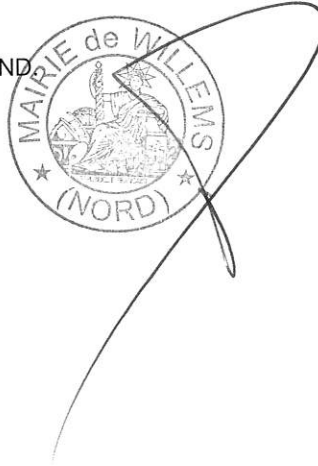
- Périodicité des intérêts **annuelle**
- Mode de remboursement **échéances constantes**
- Taux fixe **passage de 4.57 % initialement à 1.30 %**
- Commission d'engagement **3 254.97 €**

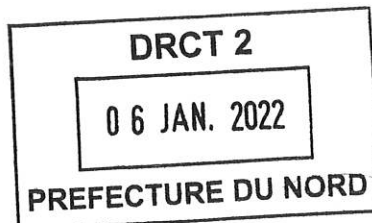
Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121603

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121603

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

Dans la perspective d'une grande politique d'investissement en matière d'équipements publics pour l'ensemble de la présente mandature, il est apparu nécessaire de contracter un emprunt dont les caractéristiques sont répertoriées dans la précédente délibération.

Conformément à la procédure budgétaire et comptable, il est indispensable, avant signature de cet emprunt, d'inscrire prévisionnellement les crédits au budget de la commune. De même, il convient d'inscrire les dépenses d'équipement correspondantes.

D'où la décision modificative budgétaire N° 3 qu'il est demandé au Conseil Municipal d'adopter en ces termes :

Recettes : Chapitre 16 - Section d'investissement :
1 700 000 € (Emprunt)

Dépenses : Chapitre 21 - Section Investissement :
1 700 000 € (Immobilisations corporelles)

Le Conseil Municipal,
Où son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- Adopte la décision modificative budgétaire N° 3 de l'exercice 2021 qui s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à hauteur de 1 700 000 €.

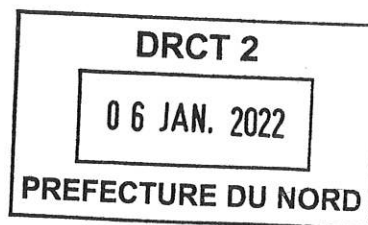
- Décide d'inscrire ces montants en restes à réaliser du budget prévisionnel 2022 s'ils n'ont pas connu de commencement d'exécution sur l'exercice 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121604

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121604

Objet de la délibération
AUTORISATIONS BUDGETAIRES PAR ANTICIPATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : AUTORISATIONS BUDGETAIRES PAR ANTICIPATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées, en principe, qu'après le vote effectif du budget primitif. Pour permettre aux collectivités de disposer de crédits d'investissement disponibles, dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi procéder au règlement de leurs prestataires, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise les organes délibérants à accorder, à leur exécutif, la faculté d'engager, de liquider et de mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif de l'exercice 2022 sera proposé au vote de l'assemblée délibérante dans les délais fixés par la réglementation. Aussi, afin d'assurer un bon fonctionnement des services municipaux, de procéder au lancement de travaux, conformément aux marchés déjà passés par la collectivité, de réduire les délais globaux de paiement et d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2020 HORS RESTES A REALISER	AUTORISATIONS 2021
21	Immobilisations corporelles	106 466,68 €	26 616,67 €
23	Immobilisations en-cours	184 847,14 €	46 211,78 €

Le Conseil Municipal;
Où son rapporteur;
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1er :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts ci-dessus.

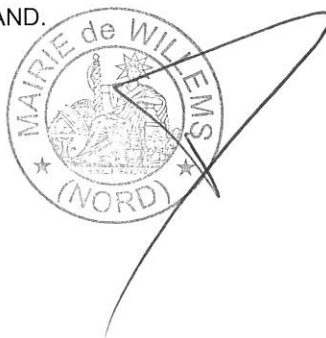
ARTICLE 2 :

DIT que les crédits seront repris au budget primitif 2022, lors de son adoption.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121605

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121605

Objet de la délibération
CONVENTION AVEC L'ECOLE SAINTE MARIE : MONTANT DU FORFAIT PAR ELEVE WILLEMOIS - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

**CONVENTION AVEC L'ECOLE SAINTE MARIE : MONTANT DU FORFAIT PAR
ELEVE WILLEMOIS - ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu, chaque année, de calculer le montant du forfait attribué à chaque élève willemois de l'école « Sainte Marie », dans le cadre du contrat d'association passé entre l'Etat et le Comité de Gestion de cette école.

Il informe l'Assemblée que depuis :

- la Loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association ;
- le Décret d'application n° 2010-1348 du 09 novembre 2010 pris pour son application ;
- la Circulaire Ministérielle n° 12-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat ;

les règles de calcul de la participation publique communale aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat avec l'Etat définies dans la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2004 sont modifiées.

Le nouveau mode de calcul est ainsi basé sur : les dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques correspondantes inscrites dans les comptes de la commune divisées par le nombre total d'élèves inscrits à la rentrée scolaire d'automne dans les écoles publiques
alors qu'auparavant son fondement résidait dans la division des charges fixes par le nombre total d'élèves que les écoles publiques sont en capacité d'accueillir et dans la division des autres charges par le nombre total d'élèves inscrits à la rentrée scolaire d'automne dans les écoles publiques.

La subvention attribuée tient compte des journées scolaires et non de l'ensemble des journées calendaires.

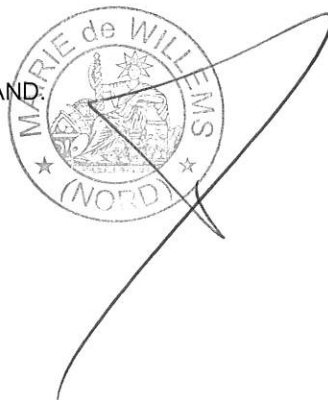
Cette subvention de 52 117.13 € est diminuée des divers avantages en nature valorisés dont bénéficie l'école Sainte Marie pendant l'année (soit 17 614.35 €). Elle s'établit donc en valeur nette à hauteur de 34 502.78 € pour l'année considérée en titre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal ouï son rapporteur et après en avoir délibéré approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



CALCUL DU COUT DE REVIENT D'UN ELEVE DE L'ECOLE PUBLIQUE
FORFAIT 2020 : RENTREE SCOLAIRE 2020 – 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRISES EN COMPTE : ANNEE 2019

CHARGES HORS DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CONDORCET	CONCORDE
60611 Eau	787,43 €	1 650,74 €
60612 Energie – Electricité	9 719,08 €	17 662,25 €
60612 Energie – Electricité (Régularisations)		
60623 Alimentation (Lait)		314,46 €
60628 Autres fournitures non stockées (produits pharmaceutiques)		
60631 Fournitures d'entretien (produits d'entretien)	137,49 €	6,60 €
60632 Fournitures de petit équipement	1 549,91 €	315,13 €
Régularisation mauvaise affectation fournitures de petit équipement	-195,95 €	195,95 €
6067 Fournitures scolaires	3 520,30 €	3 581,56 €
611 Contrats de prestations de services avec des entreprises		
6135 Locations mobilières (location copieurs)	626,40 €	574,62 €
615221 Entretien et réparations bâtiments publics	53,83 €	195,31 €
6156 Maintenance (extincteurs, chauffage, alarme, copieur, incendie, installations électriques, gaz...)	3 951,49 €	824,76 €
6161 Assurances multirisques	1 028,89 €	1 505,72 €
6182 Documentation générale et technique	150,00 €	
6184 Versements à des organismes de formation		752,40 €
6188 Autres frais divers (entrées piscine)	1 987,02 €	
6247 Transports collectifs (piscine et sorties de classes)	3 445,56 €	3 772,46 €
6248 Divers (transports sorties de classes)		
6262 Frais de télécommunications (Internet – Téléphone)	759,40 €	765,14 €
6475 Médecine du Travail		
6574 Subventions (classes de découverte)	1 500,00 €	
6714 Bourses et prix	966,61 €	748,92 €
TOTAL	29 987,46 €	32 866,02 €

FRAIS DE PERSONNEL	CONDORCET	CONCORDE
Frais de personnel	24 848,13 €	71 701,22 €
Remboursements assurance statutaire (à déduire)	1 082,04 €	1 216,45 €
TOTAL	23 766,09 €	70 484,77 €
PRORATISATION DES FRAIS DE PERSONNEL PAR RAPPORT AU TEMPS SCOLAIRE (36 SEMAINES)	16 453,45 €	48 797,15 €

COUT DE REVIENT PAR ELEVE – FORFAIT 2020	CONDORCET	CONCORDE
Charges :	29 987,46 €	32 866,02 €
Frais de personnel :	16 453,45 €	48 797,15 €
Déduction participation frais de scolarité autres communes élèves exter.	920,00 €	920,00 €
TOTAL	45 520,91 €	80 743,17 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS : MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	126 264,08 €	
Effectifs Ecole publique Condorcet : 140 élèves dont 127 élèves willemois		
Effectifs Ecole publique Concorde : 95 élèves dont 86 élèves willemois		
Nombre d'élèves inscrits (Effectifs réels 2019 : Rentrée 2019/2020) : 235		
COUT DE REVIENT PAR ELEVE – FORFAIT 2020	537,29 €	

FORFAIT A VERSER A L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE EN 2020 :	
Effectifs Ecole élémentaire : 83 élèves dont 62 élèves willemois	
Effectifs maternelle : 54 élèves dont 35 élèves willemois	
Nombre d'élèves willemois inscrits (Rentrée 2019/2020) : 97	
FORFAIT A VERSER A L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE EN 2020 :	52 117,13 €
537,29 € X 97 ELEVES	
DEDUCTION DES AVANTAGES EN NATURE	17 614,35 €
FORFAIT A VERSER A L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE EN 2020 APRES DEDUCTION DES AVANTAGES EN NATURE	34 502,78 €

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121606

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121606

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ATOUT FORME

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ATOUT FORME

Comme chaque année, l'association Atout Forme a déposé un dossier de demande de subvention qui a été étudié par Mr Fouquart, Maire-adjoint aux finances. Au terme de cette étude, il peut être attribué à cette association au titre du présent exercice une somme de 416 €.

Il est en conséquence demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le versement de ladite subvention.

Le Conseil Municipal,
Où son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- Accorde à l'association Atout Forme au titre du présent exercice une subvention de 416 €.

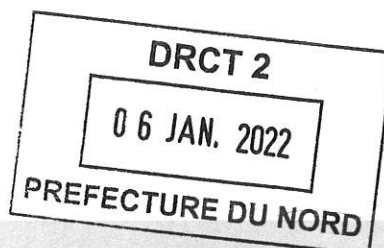
- Dit que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au chapitre 65 du budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121607

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121607

Objet de la délibération
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB DE WILLEMS (AS Willems Football)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

PPrésents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU FOOTBALL CLUB DE WILLEMS (AS Willems Football)

Comme chaque année, dès lors qu'une association a déposé un dossier complet et étayé de demande de subvention, le conseil municipal est invité à lui accorder une aide financière.

L'AS Willems Football répond à ces conditions et après examen du dossier, il peut lui être attribué une subvention de 2000 €.

Il est demandé au Conseil de valider cette proposition et d'autoriser le versement de ladite subvention.

Le Conseil Municipal,
Où son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Accorde à l'AS Willems Football au titre du présent exercice une subvention de 2000 €.

Dit que les crédits nécessaires au versement de cette aide financière sont inscrits au chapitre 65 du budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

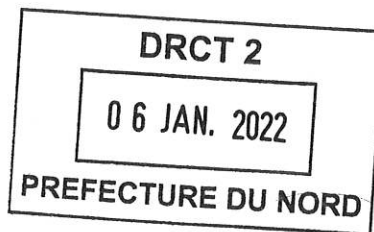
Thierry ROLLAND.



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121608

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121608

Objet de la délibération
TARIFS ACTIVITES PERI-SCOLAIRES POUR MATERNELS ET PRIMAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS ANNEE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

TARIFS ACTIVITES PERI-SCOLAIRES POUR MATERNELS ET PRIMAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS ANNEE 2022

Madame Marlène DEVIN rappelle le contexte de relation avec la Caisse d'Allocations Familiales : Plusieurs activités concernant la garderie, l'animation scolaire ludique et les mercredis récréatifs du public enfant font l'objet de subventions de cet organisme. La contrepartie comporte notamment l'exigence d'une modulation des tarifs en fonction du quotient familial.

Par ailleurs, compte tenu d'une inflation connue sur les douze derniers mois de 2.6 %, voici les tarifs pour 2022 :

Coefficient	0.6	0.8	1	1.2	1.4
Quotient familial	De 0 à 700	De 701 à 950	De 951 à 1200	De 1201 à 1400	> à 1400
Animation ludique 1h	1.21 €	1.62 €	2.03 €	2.43 €	2.84 €
Animation ludique 2h	1.60 €	2.14 €	2.68 €	3.21 €	3.75 €
Mercredis Récréatifs	3.15 €	4.20 €	5.25 €	6.30 €	7.35 €
Ligne barème 14 à zéro	0.72 €	/	/	/	/

Précisons qu'en ce qui concerne le coût de 0,72 € pour la fréquentation de l'animation scolaire ludique (1 h ou 2 h), celui-ci est réservé aux parents domiciliés à Willems et dont les enfants fréquentent l'école primaire "Condorcet"; ils doivent être non assujettis à l'impôt sur le revenu (montant zéro figurant sur la ligne 14 de l'avis d'impôt, intitulée « impôts sur les revenus soumis à barème », décote comprise) .

Monsieur le Maire propose que les enfants sous protection des assistantes familiales bénéficient du tarif minimum.

Le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué en cas de défaut de présentation des pièces justificatives demandées.

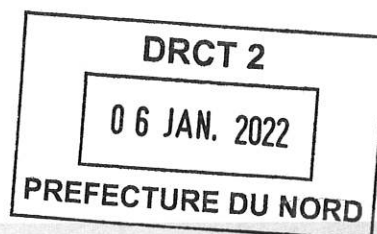
Après discussion, le Conseil Municipal adopte ces tarifs **au 1er janvier 2022**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,
Thierry ROLLAND





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121609

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121609

Objet de la délibération
OUVERTURE D'UN CAMP D'ADOLESCENTS - ÉTÉ 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :
OUVERTURE D'UN CAMP D'ADOLESCENTS - ÉTÉ 2022

Madame Marlène DEVIN, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, propose au Conseil Municipal d'organiser un camp d'adolescents pour les jeunes willemois âgés de 13 à 16 ans.

Il se déroulera dans une région qui reste à définir et sera limité à 36 jeunes.

La déclaration d'ouverture de ce camp d'adolescents sera faite à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

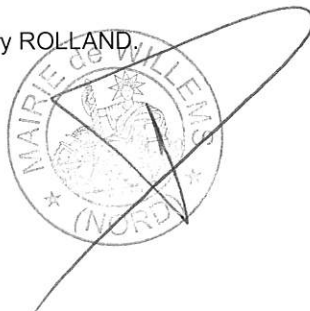
Les frais afférents à son organisation seront prévus au budget.

Les inscriptions seront reçues à l'Espace Jeunes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121610

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121610

Objet de la délibération
TARIF DU CAMP ADOS - ETE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : TARIF DU CAMP D'ADOLESCENTS - ÉTÉ 2022

Madame Marlène DEVIN, Adjointe au Maire, Déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer le tarif de participation des familles au camp d'adolescents.

Il est proposé au conseil municipal de retenir le taux d'inflation de 2.6 % :

331.29 € pour toute la durée du camp d'adolescents et réservé exclusivement aux enfants Willemois.

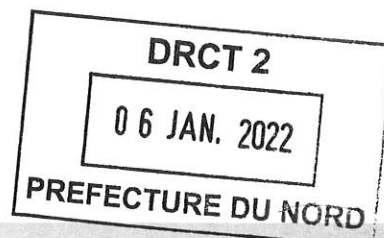
Après discussion, le **Conseil DECIDE d'appliquer ce tarif unique pour le camp d'adolescents - Eté 2022.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121611

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121611

Objet de la délibération
OUVERTURE D'UN CENTRE AÉRÉ (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ÉTÉ 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : OUVERTURE D'UN CENTRE AÉRÉ (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ÉTÉ 2022

Madame Marlène DEVIN, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, propose au Conseil Municipal, d'ouvrir un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.), pour les enfants de 2 à 12 ans.

Pendant l'ouverture du centre aéré, une garderie accueillera les enfants de 2 à 12 ans, le matin de 8 heures à 9 heures et le soir de 17 heures à 18 heures.

La déclaration d'ouverture de cet A.C.M. sera faite à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les frais y afférents seront prévus au budget. Les réservations pour cet A.C.M. d'été devraient être ouvertes sur le portail familles fin mai / début juin 2022.

Après discussion le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121612

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121612

Objet de la délibération
TARIFS DU CENTRE AERE (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ÉTÉ 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

**TARIFS DU CENTRE AERE
(ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) ÉTÉ 2022**

Madame Marlène DEVIN, Adjointe au Maire, Déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs organisés pendant les vacances d'été de l'année 2022, avec application de modulations tenant compte des quotients familiaux, pour permettre à la commune de bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

Voici les tarifs proposés pour 2022 qui tiennent compte d'une inflation de 2.6 % :

INSCRIPTIONS :

- **28.33 €** par semaine **pour les enfants willemois (*)** ou extérieurs scolarisés dans les écoles willemoises ou dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise, avec dégressivité à partir de la deuxième semaine complète (- 20 %), troisième semaine complète (- 30 %), quatrième semaine complète (-40%).

- **45.78 €** par semaine **pour les enfants extérieurs** à la commune, sans aucune dégressivité.

Les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous tiennent compte des modulations appliquées en fonction des quotients familiaux suivants :

1 -	0	à 700 euros	(x 0,6)
2 -	701	à 950 euros	(x 0,8)
3 -	951	à 1 200 euros	(x 1,0)
4 -	1 201	à 1 400 euros	(x 1,2)
5 -		> 1 400 euros	(x 1,4)

TARIFS WILLEMOIS (*)

Quotient	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
X0,6	16.99 €	27.18 €	35.67 €	40.77 €
X0,8	22.66 €	36.25 €	47.58 €	54.38 €
X1,0	28.33 €	45.32 €	59.49 €	67.99 €
X1,2	33.99 €	54.38 €	71.37 €	81.57 €
X1,4	39.66 €	63.45 €	83.28 €	95.18 €

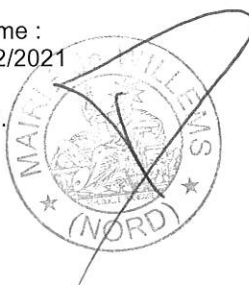
TARIFS EXTERIEURS (#)

Quotient	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines
X0,6	27.46 €	54.92 €	82.38 €	109.84 €
X0,8	36.62 €	73.24 €	109.86 €	146.48 €
X1,0	45.78 €	91.56 €	137.34 €	183.12 €
X1,2	54.93 €	109.86 €	164.79 €	219.72 €
X1,4	64.09 €	128.18 €	192.27 €	256.36 €

En revanche, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué en cas de défaut de présentation des pièces justificatives demandées.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,
Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121613

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121613

Objet de la délibération
REMUNERATION DU PERSONNEL DU CENTRE AERE ET DU CAMP D'ADOLESCENTS ETE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : REMUNERATION DU PERSONNEL DU CENTRE AERE ET DU CAMP D'ADOLESCENTS ETE 2022

Le Conseil Municipal a décidé :

- d'ouvrir un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M) pour les enfants de 2 à 12 ans ;
- et d'organiser un camp d'adolescents ouvert pour les jeunes willemois âgés de 13 à 16 ans.

Il convient donc de délibérer sur la rémunération accordée aux membres du personnel animant les centres, régie par les décrets :

- n° 97-700 et 97-701 du 31 mai 1997 portant statut particulier du cadre d'emplois des « animateurs territoriaux » modifié par les décrets n° 98-982 du 27 octobre 1998 et n° 2005-341 du 11 avril 2005 ;

- n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des « Adjoints territoriaux d'animation » ; n° 2009-1711 du 29/12/2009 et notamment son article 11.

- n° 2016-594, 2016-596, 2016-601 et 2016-604 du 12/05/2016 et 2016-1372 du 12/10/2016 relatifs aux indices bruts et majorés depuis le 1er janvier 2019.

Les propositions de rémunérations suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

Animateur faisant fonction de Directeur :

Titulaire (ou stagiaire) du B.A.F.D. ou équivalence
Rémunéré(e) sur la base du 3ème échelon du grade des « animateurs territoriaux » (Emploi de catégorie B).

Animateur faisant fonction de Directeur Adjoint :

Titulaire du B.A.F.A. + Expérience
Rémunéré(e) sur la base du 1er échelon du grade des « Animateurs
Territoriaux » (Emploi de catégorie B).

Adjoint Territorial d'Animation de 2ème Classe faisant fonction d'Animateur:

Titulaire du B.A.F.A. (ou en cours de formation) ou équivalence / ou sans diplôme
d'animation
Rémunéré(e) sur la base du 1er échelon échelle C1 du grade des « Adjoints
Territoriaux d'Animation » (Emploi de catégorie C).

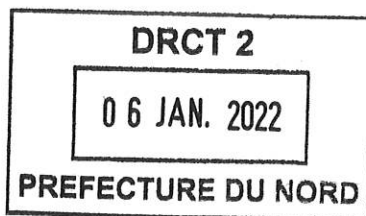
Les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121614

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121614

Objet de la délibération
OUVERTURE DES CENTRES AERES DURANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES ANNEE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

OUVERTURE DES CENTRES AERES (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) DURANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES - ANNEE 2022

Madame Marlène DEVIN, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, propose au Conseil Municipal d'ouvrir, pendant les périodes de petites vacances scolaires de l'année 2022, un Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) pour les enfants de 2 à 12 ans, et ce de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Pendant l'ouverture du centre aéré, une garderie pour les enfants de 2 à 12 ans sera ouverte de 7 h à 9 h et de 17 h à 18 h 30, ainsi que la possibilité de prendre le repas du midi suivant tarifs en vigueur.

La déclaration d'ouverture de ces centres sera faite à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les réservations pour ces Accueils Collectifs de Mineurs seront ouvertes sur le portail familles avant chaque période de petites vacances scolaires.

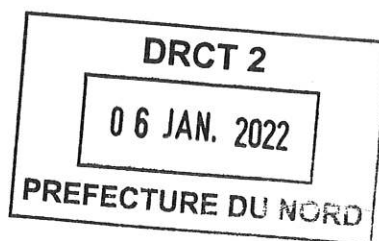
Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121615

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121615

Objet de la délibération
TARIFS DES CENTRES AÉRÉS (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) - PETITES VACANCES SCOLAIRES ANNÉE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : TARIFS DES CENTRES AÉRÉS (ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS) - PETITES VACANCES SCOLAIRES ANNÉE 2022

Madame Marlène DEVIN, Adjointe au Maire, Déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse, expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de **fixer le tarif des frais d'inscription des Accueils Collectifs de Mineurs organisés pendant les petites vacances scolaires d'hiver, de Pâques, de Toussaint et de Noël de l'année 2022**, avec application de modulations tenant compte des quotients familiaux, pour permettre à la commune de bénéficier des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

En conséquence, il est proposé d'appliquer **le tarif des frais d'inscription à la semaine : 19.13 euros (tarif de base) pour les enfants willemois (*) avec dégressivité de 20% sur l'ensemble du tarif, uniquement si l'enfant est inscrit pour la durée totale du centre, soit les deux semaines.**

(*) Sont considérés enfants willemois : les enfants domiciliés à Willems, les enfants non willemois mais scolarisés dans les écoles willemoises, les enfants non willemois dont le ou les parents travaille(nt) dans une entreprise willemoise. Les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous tiennent compte des modulations appliquées en fonction des quotients familiaux suivants :

TARIFS WILLEMOIS (*)

Quotient	1 semaine	2 semaines
QF 0-700 coeff. 0,6	11.47 €	18.35 €
QF 701-950 coeff. 0,8	15.30 €	24.48 €
QF 951-1200 coeff. 1	19.13 €	30.60 €
QF 1201-1400 coeff. 1,2	22.95 €	36.72 €
QF +1401 coeff. 1,4	26.78 €	42.84 €

Par contre, compte tenu de l'ouverture de cet Accueil Collectif de Mineurs aux enfants extérieurs à Willems et sous réserve de places encore disponibles après inscription des enfants willemois (enfants ne rentrant pas dans les conditions précitées (*)), il y a également lieu de déterminer le tarif d'inscription devant être appliqué pour cette catégorie d'enfants. Le tarif suivant est proposé : **45.80 euros (tarif de base) par semaine pour les enfants extérieurs (#) à Willems, sans aucune dégressivité même si l'enfant est inscrit pour la durée totale du centre.**

TARIFS EXTERIEURS (#)

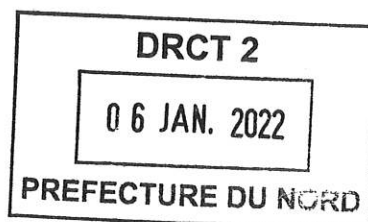
Quotient	1 semaine	2 semaines
QF 0-700 coeff. 0,6	27.42 €	54.95 €
QF 701-950 coeff. 0,8	36.64 €	73.29 €
QF 951-1200 coeff. 1	45.80 €	91.60 €
QF 1201-1400 coeff. 1,2	54.96 €	109.92 €
QF +1401 coeff. 1,4	64.12 €	128.24 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'ensemble des tarifications ci-dessus proposées (+2.6% par rapport à 2021).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,
Thierry ROLLAND





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121616

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121616

Objet de la délibération
REMUNERATION DU PERSONNEL DES CENTRES AERES PETITES VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS ANNEE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

REMUNERATION DU PERSONNEL DES CENTRES AERES PETITES
VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS RECREATIFS ANNEE 2022

Madame Marlène DEVIN, Adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, informe de la nécessité de délibérer sur l'embauche d'animateurs qui doivent assurer l'encadrement des deux Accueils de Loisirs Sans Hébergement en 2022 :

petites vacances scolaires et mercredis récréatifs.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

En raison des incertitudes sur le nombre d'enfants qui s'inscriront à ces centres de loisirs, il est proposé :
- d'embaucher les animateurs au prorata de l'effectif de chaque centre et dans les conditions réglementaires définies par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Il convient donc de délibérer sur la rémunération accordée aux membres du personnel animant les centres, régie par les décrets :

- n° 97-700 et 97-701 du 31 mai 1997 portant statut particulier du cadre d'emplois des « Animateurs Territoriaux » modifié par les décrets n° 98-982 du 27 octobre 1998 et n° 2005-341 du 11 avril 2005 ;

n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des « Adjoints Territoriaux d'Animation » ; n° 2009-1711 du 29/12/2009 et notamment son article 11.

n° 2016-594, 2016-596, 2016-601 et 2016-604 du 12/05/2016 et 2016-1372 du 12/10/2016 relatifs aux indices bruts et majorés depuis le 1er janvier 2019.

Les propositions de rémunérations suivantes sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal :

Animateur faisant fonction de Directeur :

Titulaire (ou stagiaire) du B.A.F.D. ou équivalence
Rémunéré(e) sur la base du 3ème échelon du grade des « Animateurs Territoriaux » (Emploi de catégorie B).

Animateur faisant fonction de Directeur Adjoint :

Titulaire du B.A.F.A. + Expérience
Rémunéré(e) sur la base du 1er échelon du grade des « Animateurs Territoriaux » (Emploi de catégorie B).

Adjoint Territorial d'Animation de 2ème Classe faisant fonction d'Animateur:

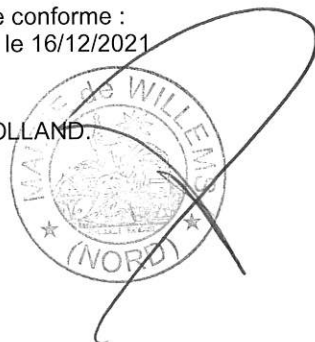
Titulaire du B.A.F.A. (ou en cours de formation) ou équivalence / ou sans diplôme d'animation
Rémunéré(e) sur la base du 1er échelon de la nouvelle échelle C1 du grade des « Adjoints Territoriaux d'Animation » (Emploi de catégorie C).

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121617

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121617

Objet de la délibération
RÉVISION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

RÉVISION DU PRIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE 2022

Monsieur Paul FOUQUART, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal avait fixé à 2.34 euros le prix de base du repas de restauration scolaire.

En application de l'article 1^{er} du décret du 29 juin 2006, le prix de la restauration scolaire étant fixé par les collectivités territoriales en ayant la charge, il est proposé d'appliquer un système de calcul avec cinq tarifs différenciés identique aux tarifs des A.L.S.H. été et petites vacances scolaires, garderie et animation scolaire ludique.

En 2021, le prix de la cantine avait été gelé. Cette année, outre le taux d'inflation de 2.6 %, il est appliqué 0.07 centimes d'augmentation pour tenir compte des prix de plus en plus élevés de certaines denrées alimentaires et d'un choix d'éléments qualitatifs imposés à notre nouveau prestataire :

Coefficient	0.6	0.8	1	1.2	1.4
Quotient familial	0 à 700	701 à 950	951 à 1200	1201 à 1400	> à 1400
Prix du repas	1.50	1.98	2.46	2.93	3.43

L'assemblée après discussion, adopte ces tarifs au **1er Janvier 2022**.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121618

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121618

Objet de la délibération
TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE RECEPTION

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DE RECEPTION

Monsieur le Maire propose de fixer, dès à présent, le tarif applicable **au 1er janvier 2022** pour la location de la salle de réception Mairie.

SALLE DE RECEPTION MAIRIE (Selon les horaires d'ouverture de la mairie)

Avec prêt de chaises, tables, sans vaisselle

Location d'une durée maximale de 4 heures (du mardi au samedi midi) : **148.77 €**

(soit 2.6 % d'augmentation par rapport à 2021)

Après discussion, le Conseil Municipal approuve cette tarification.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

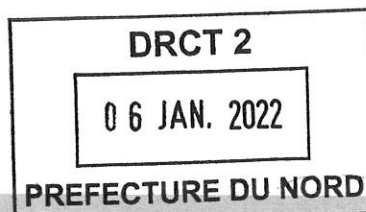
Thierry ROLLAND.



Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121619

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121619

Objet de la délibération
TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES DU POLE E.C.L.A.T. ANNEE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

**TARIFICATION DE LOCATION DES SALLES DU
POLE E.C.L.A.T. ANNEE 2022**

Monsieur le Maire propose les tarifs applicables à la location de la salle des fêtes et des autres salles annexes pour 2022.

Il invite le Conseil à se prononcer sur les tarifs proposés (+ 2.6 % par rapport à 2021).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

Voir les 4 tableaux ci-dessous :

TARIF SPECTACLE

Dénomination de la salle	Tarif journée	Tarif 1/2 journée
La "Willemoise"	4702.56 €	2372.47 €
La salle des "six bonniers" (109m²)	428.14 €	294.76 €
La salle du "Robigeux" (100m²)	428.14 €	294.76 €
Petite salle 4 (10 m²)	58.94 €	39.70 €
Petite salle 5 (20m²)	73.66 €	49.65 €
Forfait sono vidéo éclairage + technicien Mairie	534.69 €	321.65 €
Forfait sono mobile	384.75 €	256.50 €
Facturation obligatoire ménage grande salle	192.37 €	192.37 €
Facturation obligatoire ménage petite salle	64.12 €	64.12 €

TARIF ENTREPRISES WILLEMOISES

Dénomination de la salle	Tarif journée	Tarif 1/2 journée
La "Willemoise"	1733.32 €	951.46 €
La salle des "six bonniers" (109m ²)	338.16 €	227.51 €
La salle du "Robigeux" (100m ²)	338.16 €	227.51 €
Petite salle 4 (10m ²)	39.70 €	20.46 €
Petite salle 5 (20m ²)	49.65 €	25.59 €
Forfait sono vidéo éclairage + technicien Mairie	171.70 €	96.18 €
Forfait sono mobile	129.27 €	75.51 €
Facturation obligatoire ménage grande salle	129.27 €	129.27 €
Facturation obligatoire ménage petite salle	64.12 €	64.12 €

TARIF ENTREPRISES EXTERIEURES

Dénomination de la salle	Tarif journée	Tarif 1/2 journée
La "Willemoise"	2822.37 €	1410.64 €
La salle des "six bonniers" (109m ²)	428.14 €	294.76 €
La salle du "Robigeux" (100m ²)	428.14 €	294.76 €
Petite salle 4 (10m ²)	58.94 €	39.70 €
Petite salle 5 (20m ²)	73.66 €	49.65 €
Forfait sono vidéo éclairage + technicien Mairie	534.69 €	321.65 €
Forfait sono mobile	384.75 €	256.50 €
Facturation obligatoire ménage grande salle	192.37 €	192.37 €
Facturation obligatoire ménage petite salle	64.12 €	64.12 €

TARIFICATIONS AGROTECH

Locaux bâtiment AGROTECH	71.82 €/ m ² /an
+ Provisions pour charges diverses	5 € / m ² / an
Co-Working Pass 2 jours valable 1 semaine	20.52 €
Co-Working Pass 7 jours valable 1 mois	64.63 €
Co-Working Pass 30 jours valable 3 mois	246.24 €

TARIF PARTICULIERS WILLEMOIS

Dénomination de la salle	Tarif journée	Tarif 1/2 journée
La "Willemoise"	1538.89 €	769.44 €
La salle des "six bonniers" (109m²)	294.76 €	198.58 €
La salle du "Robigeux" (100m²)	294.76 €	198.58 €
Petite salle 4 (10m²)	39.70 €	20.46 €
Petite salle 5 (20m²)	49.65 €	25.59 €
Forfait sono vidéo éclairage + technicien Mairie	171.70 €	96.18 €
Forfait sono mobile	129.27 €	75.51 €
Facturation obligatoire ménage grande salle	129.29 €	129.27 €
Facturation obligatoire ménage petite salle	64.12 €	64.12 €

TARIF PARTICULIERS, ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTERIEURS A LA COMMUNE

Dénomination de la salle	Tarif journée	Tarif 1/2 journée
La "Willemoise"	2739.62 €	1293.78 €
La salle des "six bonniers" (109m²)	507.81 €	348.53 €
La salle du "Robigeux" (100m²)	507.81 €	348.53 €
Petite salle 4 (10m²)	69.71 €	46.93 €
Petite salle 5 (20m²)	87.10 €	58.68 €
Forfait sono vidéo éclairage + technicien Mairie	253.37 €	152.05 €
Forfait sono mobile	202.68 €	101.36 €
Facturation obligatoire ménage grande salle	228.54 €	228.54 €
Facturation obligatoire ménage petite salle	76.53 €	76.53 €

TARIF ASSOCIATIONS ET CLUBS WILLEMOIS

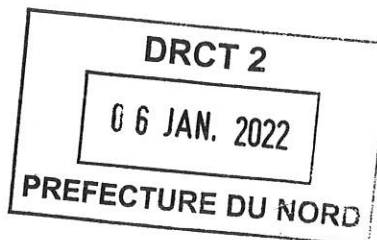
Dénomination de la salle	Tarif
100 mètres² à l'heure	11.64 €
Prestation sono et vidéo + technicien	102.39 €
Facturation obligatoire ménage grande salle	198.58 €
Facturation obligatoire ménage petite salle	69.30 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121620

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121620

Objet de la délibération
ASSOCIATIONS POURSUIVANT UN BUT D'INTERET GENERAL QUI LOUENT DIVERSES SALLES A LA COMMUNE DANS L'ANNEE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : ASSOCIATIONS POURSUIVANT UN BUT D'INTERET GENERAL QUI LOUENT DIVERSES SALLES A LA COMMUNE DANS L'ANNEE

Monsieur le Maire propose un tarif applicable aux associations non Willemoises qui louent des salles municipales de manière fréquente et régulière au titre de l'exercice 2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

Il invite le Conseil à se prononcer sur le tarif proposé (+ 2.6 % par rapport à 2021).

m² / heure	Tarif
100 mètres² à l'heure	11.64 €

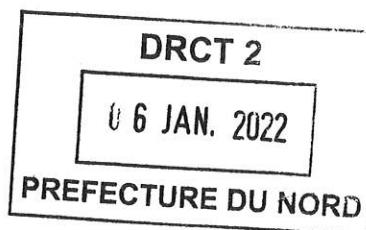
Le Conseil ouï l'exposé, approuve, aux voix, les tarifs proposés pour l'année 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121621

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121621

Objet de la délibération
TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES ANNEE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES ANNEE 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2.6 % les tarifs des concessions funéraires applicables au **1er janvier 2022** :

1°) LE TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :

Terrain trentenaire	424.81 euros
sans sarcophage (1 ou 2 défunts : corps ou urne)	
avec sarcophage (1, 2 ou 3 défunts : corps ou urne)	
Terrain cinquantenaire	711.12 euros
sans sarcophage (1 ou 2 défunts : corps ou urne)	
avec sarcophage (1, 2 ou 3 défunts : corps ou urne)	

2°) LE TARIF DES SUPERPOSITIONS

(CONCESSIONS ANTERIEURES AU 10/01/1998) :

Prix pour une concession de 2m² par corps supplémentaire au 1er corps :

Perpétuelle	695.65 euros
Cinquantenaire	234.95 euros
Trentenaire	98.03 euros

NOTA :

La dimension des monuments sera de 2 m 50 / 1 m sauf pour les carrés intérieurs où leur longueur sera obligatoirement de 2 m.

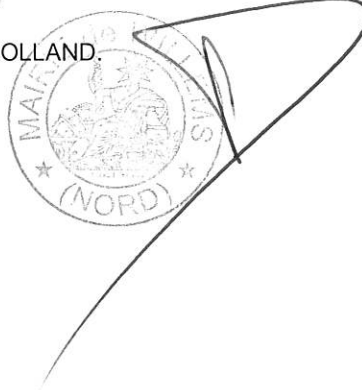
les monuments sur les concessions trentenaires seront obligatoirement de 2 m 30 / 1 m.

L'assemblée, après discussion, approuve ces tarifs applicables à compter du **1er janvier 2022.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121622

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121622

Objet de la délibération
TARIF DU COLUMBARIUM ANNEE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : TARIF DU COLUMBARIUM ANNEE 2022

Monsieur le Maire propose d'augmenter de 2.6 % les tarifs du columbarium applicables **au 1er janvier 2022** :

Il fait part au Conseil Municipal de la proposition suivante :

CONCESSION UNIQUE, POUR LE DEPOT DE DEUX URNES :

1°) Premier achat pour une durée de 15 ans	414.96 euros
2°) Renouvellement de la concession pour une durée de :	
- 5 ans	88.69 euros
- 10 ans	146.25 euros
- 15 ans	199.14 euros

L'Assemblée, après délibération, approuve ces tarifs applicables à compter du **1er janvier 2022**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121623

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121623

Objet de la délibération
TARIFICATION DES PHOTOCOPIES / CO WORKING ANNEE 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L'an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :

TARIFICATION DES PHOTOCOPIES / CO WORKING ANNEE 2022

Les co-workers de l'AGROTECH bénéficient de services parmi lesquels la possibilité d'effectuer des photocopies. Il convient donc de tarifier ces photocopies pour l'année 2022, le conseil est invité à en décider :

Ces tarifs sont proposés à l'identique de l'an dernier :

- Une tarification de la photocopie couleur à 8 centimes l'unité.
- Une tarification de la photocopie noir et blanc à 5 centimes l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux tarifs proposés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND.





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121624

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121624

Objet de la délibération
TARIFICATION DES PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS EN NOIR ET BLANC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération :
TARIFICATION DES PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS EN NOIR ET BLANC

Il peut se produire que des administrés ou tout autre public sollicitent les services de la mairie aux fins d'obtenir des photocopies de documents municipaux officiels (délibérations, arrêtés, conventions, plans d'urbanisme etc...).

Ce type de demande n'est pas sans effet en termes de coûts (amortissement de la photocopieuse, maintenance, papier, temps de travail passé par les employés etc ...).

En conséquence, il est décidé, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, de procéder à la tarification des photocopies ainsi qu'il suit :

- 10 centimes d'euros par copie pour des actes format A4,

- 20 centimes d'euros par copie pour des actes format A3 (du type « plans »).

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette tarification sans augmentation par rapport à l'an dernier et très en deça, des prix du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-contre proposés;

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND



Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121625

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121625

Objet de la délibération
SCHEMA DE MUTUALISATION 2021-2026 CONVENTION ENTRE LA MEL ET LES COMMUNES MEMBRES EN MATIERE D'URBANISME

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : SCHEMA DE MUTUALISATION 2021-2026
CONVENTION ENTRE LA MEL ET LES COMMUNES MEMBRES EN MATIERE
D'URBANISME

La MEL propose aux communes membres un service mutualisé en matière d'urbanisme. Quatre volets sont proposés :

A - un portail numérique pour la gestion des autorisations d'urbanisme et de publicité et le guichet numérique des autorisations d'urbanisme.

B - un service instructeur métropolitain en matière d'autorisation du droit des sols et l'accompagnement en matière de police d'urbanisme.

C - un service instructeur métropolitain en matière d'affichage extérieur et l'accompagnement en matière de police à l'encontre des dispositifs irrégulièrement installés.

D - le registre dématérialisé des procédures de participation du public.

Sachant que la ville de Willems est déjà partenaire d'un service mutualisé avec le SIVU de Hem qui traite des volets B et C, il est proposé au Conseil municipal de n'adhérer qu'aux volets A et D.

Pour le volet A, le coût annuel sera de 530.27 €.

Pour le volet D, le coût ne sera facturé que si ce service est utilisé. Il l'est assez rarement mais il peut être sécurisant de se le réserver en cas de nécessité. Le tableau des tarifs de prestations est le suivant :

Prestations	Prix TTC	Intervention MEL	Prix final
Enquête publique avec formation 1 (avec déplacement)	336 € Formation : 888 €		1224 €
Enquête publique avec formation 1 (sans déplacement)	336 € Formation : 720 €		1036 €
Enquête publique sans formation	336 €	305 €	641 €
Procédure de participation	336 €	305 €	641 €
Concertation	336 €	305 €	641 €

Le Conseil Municipal,

Où son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention (mise à disposition pour consultation à l'accueil et aux heures d'ouverture de la Mairie.) avec la MEL en matière de mutualisation des questions d'urbanisme pour les volets A et D répertoriés dans l'exposé des motifs de la présente délibération.

Prend acte que les volets B et C également répertoriés ci-dessus sont déjà traités par le SIVU de Hem.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,

Thierry ROLLAND



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021121626

Séance du 16/12/2021

Référence
2021121626

Objet de la délibération
CESSION D'UN BIEN COMMUNAL 11 RUE DES ECOLES COMPLEMENT DE DELIBERATIONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	19

Date de la convocation
11/12/2021

Date d'affichage
11/12/2021

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 17/12/2021

Et

Publication ou notification du :
17/12/2021

L' an 2021 le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, POLE E.C.L.A.T. sous la présidence de ROLLAND Thierry, Maire.

Présents : Mmes : BONNEEL Audrey, DEVIN Marlène, HARDY Nicole, NEUKERMANS / STOCK Nathalie, POULAIN / DEFFRENNES Brigitte, PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, MM : EDDOLLS Graham, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, LOBBEDEV Jean-Luc, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

Excusés : CARPENTIER Florine représentée par EDDOLLS Graham, LEBRUN / BOCQUET représentée par PROUVEUR / LOZINGUEZ Aurore, VAN MULLEM Amandine représentée par FLEUROUX / TORCK Stéphanie, DE NANTEUIL Christian représenté par FAUCHILLE Patrice, DEFFONTAINE Bernard représenté par ROLLAND Thierry, POULAIN.

Absents : FLEUROUX / TORCK Stéphanie, D'HULST Thierry, ESCANO Xavier.

A été nommé(e) secrétaire : DEVIN Marlène

Objet de la délibération : CESSIION D'UN BIEN COMMUNAL 11 RUE DES ECOLES - COMPLEMENT DE DELIBERATIONS.

Par délibération du 1er juillet 2021, le Conseil Municipal a autorisé le déclassement du bien visé en titre, après avoir constaté sa désaffectation, aux fins d'engager le processus de cession de ce bien.

Par délibération du 06 octobre 2021, il a été décidé la vente dudit bien à un particulier, Monsieur Dimitri COLIN, moyennant le prix de 170 500 ,00 €, l'avis des domaines ayant évalué ce dernier à la somme de 145 000 €.

Monsieur Dimitri COLIN ayant souhaité que le compromis de vente comporte pour lui la faculté de se substituer dans l'achat une société civile immobilière, la SCI JAD MAHAL dont le siège est à TOURCOING 43 rue de Gand, aux mêmes conditions ; il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager le processus de cession au profit de Monsieur COLIN ou de la société JAD MAHAL ci-dessus qu'il souhaite se substituer, et de signer tous actes y afférant jusqu'à la vente définitive.

Le Conseil Municipal,
Où son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à engager le processus de cession du bien susvisé au profit de Monsieur COLIN ou de la société JAD MAHAL.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2021
Le Maire,
Thierry ROLLAND.

